

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué par le Maire le 24 mars 2017, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Maurice de Lignon le vendredi 31 mars 2017 à 20h00, sous la présidence de Madame Isabelle SERVEL, Maire de la commune.

Mme-M. SERVEL (Maire), MOREL, DEVUN, MERLE, PASCAL (adjoints), CLEMENCON, BERRUERO, VENISSE, OUIILLON, HABAUZIT, BAYON, TARDY, FOURNIER et PEYRARD.

Absents : M. MERLE M ayant donné procuration à Pierre MOREL

Mme VEILLON ayant donné procuration à François VENISSE

Mme CHATAGNERET ayant donné procuration à Alain FOURNIER

Mme. LAURENT

M. SERODON

Secrétaire de séance : Gaëlle TARDY

Le compte-rendu du Conseil municipal du 3 mars 2017 est approuvé à l'unanimité

## 1. DOMAINE ET PATRIMOINE

### LOTISSEMENT SERODON – DEPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU

Le Conseil Municipal est informé d'un projet de Lotissement privé porté en lieu et place de l'usine Farissier à l'entrée sud du Bourg, de 11 lots sur des parcelles de terrain d'environ 700 m<sup>2</sup>.

Le projet nécessite le déplacement de la conduite d'eau potable qui alimente le bourg et dont le chiffrage a été estimé à 24 000 €. Par ailleurs, pour l'optimisation de son lotissement, le porteur de projet aurait besoin de récupérer une partie d'une parcelle communale.

Suite à diverses discussions, il est proposé au Conseil Municipal, après validation en commission d'urbanisme :

- De laisser au porteur de projet la prise en charge de la totalité du déplacement de la canalisation qui passerait sous la future voirie du Lotissement. Au terme des travaux, cette voirie sera intégrée dans le domaine communal. Pour le raccordement des futurs lots, il est imposé au porteur de projet de créer une seconde canalisation d'eau parallèle à celle existante.
- De lui céder en contrepartie à l'euro symbolique environ 800 m<sup>2</sup> de la parcelle communale servant actuellement de séparation de voirie (dont plus de la moitié est classée en zone constructible mais pas valorisable en l'état). La commune resterait propriétaire du talus de façon à ne pas avoir d'ennui d'aménagement qui risquerait d'affaiblir le pied de voirie principale.

Le principal intérêt de cet accord pour la commune étant de voir disparaître une friche en entrée de bourg.

*Débat :*

*Alain Fournier : pour rappel, la commune bénéficie d'une servitude pour le passage d'une canalisation d'assainissement sur la partie sud est de la parcelle concernée par le projet de lotissement (BT 4)*

*Laure BAYON : C'est bien de supprimer une friche mais on va créer une « cité » en entrée de bourg → il y a déjà le Lotissement les acacias juste au dessus.*

*En cédant la parcelle, on supprime le chemin qui mène jusqu'au tunnel de Loucéa → il y aura une future voirie traversante qui permettra de récupérer le chemin. Il semble que le fait que ce soit une voie desservant un Lotissement n'empêche pas son utilisation.*

*Si on cède du terrain, il serait judicieux d'imposer un délai pour la déconstruction de l'usine → oui, prévoir une mention dans l'acte qui impose la réalisation, à défaut la cession de terrain serait annulée.*

*Robert CLEMENCON : rajoute que le projet de Lotissement devra tenir compte du classement en zone humide du secteur et devra être soumis à approbation de la police de l'eau → oui les services seront consulter lors du dépôt du permis d'aménager.*

Accord approuvé à l'unanimité

## 2. FINANCES

### ONF – PROGRAMME TRAVAUX 2017

Le Maire rappelle le programme de gestion de la forêt communale de Saint-Maurice de Lignon 2017/2036 et fait part au Conseil Municipal du programme de travaux proposé par l'Office National des Forêts, pour l'année 2017.

Ces travaux de gestion courante concernent :

- l'entretien du périmètre sur la parcelle 14 (Cublaise) sur 1,10 Km,
- des travaux d'entretien de piste sur la parcelle 6 (aux Yverras), sur 2,3 km

Ces travaux ont été estimés à 4 520 € mais s'ils sont réalisés en régie communale, la commune n'aura à prendre en charge que l'assistance technique de l'ONF estimée à 900 €.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'accepter le programme de travaux en Forêt Communale de Saint-Maurice de Lignon proposé par l'Office National des Forêts, pour l'année 2017
- Le cas échéant, de mandater un professionnel pour la réalisation des travaux, à défaut de personnel communal disponible et/ou d'équipements suffisants.
- D'approuver la convention de maîtrise d'œuvre ONF pour l'encadrement du chantier, pour un montant d'honoraires estimé à 900 € HT. Ce montant sera réajusté en fin de chantier
- D'autoriser le Maire à signer la dite convention

Questions :

Annick BERRUERO : Suite à la tempête ZEUS du 6 mars, de nombreux arbres sont tombés → oui l'ONF va passer pour faire un état des lieux des dégâts.

Quelles démarches doivent faire les propriétaires de bois privés qui ont eu des arbres tombés → rien au niveau de la Mairie ou de l'ONF. Evacuer ou faire évacuer les bois gênants.

Alain FOURNIER Il y aura des coupes cette année, notamment au Bouchet. Si elles ne rapportent pas ou peu de bénéfices, elles permettent au moins de financer les travaux d'entretien. Opération blanche pour la commune.

Au delà du manque de personnel, la commune ne dispose pas des équipements nécessaires pour réaliser elle-même ces travaux.

Délibération approuvée à l'unanimité moins 1 abstention.

### **ACTUALISATION DES INDEMNITES DES ELUS**

Le Maire rappelle la délibération n°33/2014 du 28 mars 2014 fixant les indemnités aux élus comme suit

- Le Maire : 40% de l'indice brut 1015
- Les adjoints : 12% de l'indice brut 1015
- Les conseillers municipaux avec délégations communautaires : 6% de l'indice brut 1015

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. (Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du *protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)*, applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le *décret n°2017-85 du 26 janvier 2017*, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017) ;

La délibération précédente faisant référence à l'indice brut terminal 1015, il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour tenir compte de cette actualisation. Les taux définis dans la délibération de 2014 ne seront pas modifiés mais il sera précisé que les indemnités seront fixées en pourcentage l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision. Cela évitera, après la modification imposée par le protocole PPCR, d'avoir à reprendre une délibération à chaque revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique. En effet, une nouvelle modification de cet indice est déjà prévue pour janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal).

Approuvé à l'unanimité.

### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – CREANCES ETEINTES**

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la Trésorerie de Monistrol-sur Loire vient d'adresser un état des créances éteintes par jugement de rétablissement personnel et correspondant à des factures d'eau et d'assainissement des exercices antérieurs comme suit :

Budget EAU : 291,12 € HT soit 307,51 € TTC

Budget ASSAINISSEMENT : 120,19 € HT soit 132,21 € TTC

Considérant qu'il s'agit d'une décision de justice.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'approuver les admissions en créances éteintes des valeurs suivantes :

Budget EAU : 291,12 €

Budget ASSAINISSEMENT : 120,19 €

Approuvé à l'unanimité.

## **3. FONCTION PUBLIQUE**

### **INDEMNITES DE RECENSEMENT 2017**

Il est rappelé la délibération n°80/2016 du 20 octobre 2016 fixant les indemnités aux agents recenseurs et l'agent coordonnateur en charge du recensement 2017 à hauteur d'une indemnité forfaitaire de 800 € brute.

Contrairement à 2012, année du dernier recensement, il n'est plus possible de régler les congés payés sur les indemnités de recensement, ce qui représente un écart pour les agents de 80 € brut.

Vu la qualité du travail réalisé à l'occasion du recensement 2017 grâce à l'investissement des agents concernés et malgré les conditions hivernales.

Vu les félicitations de l'INSEE quant au déroulement des opérations et du taux de retour des enquêtes ;

La commune va percevoir une dotation de l'INSEE d'environ 5 000 €. Cette indemnité ne couvre pas la totalité des charges liées au recensement (environ 7 000 €)

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission EMPLOI, de verser aux 5 agents recenseurs et à l'agent coordonnateur un traitement forfaitaire supplémentaire de 80 € brute.

Approuvé à l'unanimité.

## **4. URBANISME**

### **OBLIGATION DE DEPOT DE DECLARATION PREALABLE POUR L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis la réforme des autorisations d'urbanisme au 1<sup>er</sup> octobre 2007, le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis.

Toutefois, le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application du nouvel article R 421-12 du Code de l'urbanisme.

Il est précisé qu'au sens de l'urbanisme constituent des clôtures les murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace. En revanche une haie vive n'est pas considérée comme une clôture. Instauration de la déclaration de clôture permettra au Maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le PLU ou si elle est incompatible avec une servitude.

Il est donc proposé au Conseil Municipal soumettre les clôtures à déclaration :

- pour les seules clôtures en limite avec les voies communales
- Incluant les modifications de clôture déjà existante
- Excluant les clôtures professionnelles agricoles et mobiles

Débat :

*Alain FOURNIER : des piquets et du barbelé ne peuvent pas être considérés comme une clôture. Par contre, des poteaux de traverses de chemin de fer comme on peut en voir en bordure de chemin, sont considérés comme des clôtures. Il faut donc bien définir ce qui doit être soumis à déclaration.*

*Laure BAYON : est-ce que l'on ne va pas s'attirer des foudres ? → au contraire, cette volonté provient du retour d'expérience qui a montré l'intérêt de présenter un projet en amont afin d'anticiper le respect du PLU et discuter/conseiller le cas échéant.*

*Aujourd'hui les déclarations ne sont pas obligatoires mais en cas de non respect du PLU, la commune pourrait faire démonter les clôtures non conformes. D'où l'intérêt de trouver des solutions en amont.*

*Christelle OUILLON : Ce qui veut dire que toutes les personnes qui veulent faire leur clôture vont devoir déposer une DP ? → oui mais souvent les permis des constructions neuves prévoient aussi les clôtures donc dans ce cas, ce n'est pas utile de déposer une DP*

*Laure BAYON : certains administrés ne vont pas savoir qu'il faut déposer une DP → ça n'empêchera pas d'effectuer les vérifications nécessaires.*

Approuvé à l'unanimité.

## 5. BUDGETS – CA ET CG

### COMPTES DE GESTION 2016

Avant le vote du compte administratif 2016, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2016 de la Commune, Eau, Assainissement, Lotissement Sabot V, Pôle Santé, PIL et commerces locatifs.

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que les comptes de gestion dressés par le receveur municipal pour l'exercice 2016, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Maire, n'appellent pas de réserve.

Approuvé à l'unanimité.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de l'exercice 2016 du budget communal, eau, assainissement, Lotissement Sabot V, Pôle Santé, PIL et commerces locatifs.

Les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, dont les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes sont présentés ci-dessous :

#### **Compte Administratif 2016 Commune**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses de l'exercice	1 943 160,64 €	966 597,60 €
Recettes de l'exercice	2 301 347,36 €	1 584 266,43 €
Résultat antérieur reporté	1 201,45 €	- 465 286,09 €
Résultat de l'exercice	<b>+ 359 388,17 €</b>	<b>+ 152 382,74 €</b>

#### **Etat annexe de la section du Bouchet**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses de l'exercice	1 579,43 €	826,10 €
Recettes de l'exercice	4 842,45 €	432,00 €
Résultat antérieur reporté	-923,31 €	464,00 €
Résultat de l'exercice	<b>+ 2 339,71 €</b>	<b>+ 69,90 €</b>

#### **Compte Administratif 2016 du pôle santé**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses de l'exercice	10 580,85 €	8 000 €
Recettes de l'exercice	34 149,00 €	4 574 €
Résultat antérieur reporté	- 22 923,80 €	18 712,69 €
Résultat de l'exercice	<b>644 ,35 €</b>	<b>15 286,69 €</b>

**Compte Administratif 2016 EAU**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	418 209,42 €	137 264,80 €
Recettes de l'exercice	434 183,54 €	225 566,68 €
Résultat antérieur reporté	38 622,57	- 100 261,73 €
Résultat de l'exercice	54 596,69 €	- 11 959,85 €

**Compte Administratif 2016 ASSAINISSEMENT**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	329 692,50 €	270 404,56 €
Recettes de l'exercice	382 168,88 €	228 823,02 €
Résultat antérieur reporté	34 646,00 €	32 879,52 €
Résultat de l'exercice	87 122,38 €	- 8 702,02 €

**Compte Administratif 2016 LOTISSEMENT SABOT V**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	458 866,36 €	1 285 990,60 €
Recettes de l'exercice	458 866,36 €	422 708,18 €
Résultat antérieur reporté	- 12 700,47 €	582 291,82 €
Résultat de l'exercice	- 12 700,47 €	- 280 990,60 €

**Compte Administratif 2016 PIL**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	11 743,61 €	8 450,30 €
Recettes de l'exercice	20 485,87 €	21 332,62 €
Résultat antérieur reporté	0 €	-10 475,71 €
Résultat de l'exercice	8 742,26 €	2 406,61 €

**Compte Administratif 2016 COMMERCES LOCATIFS**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	251,56 €	73 257,17 €
Recettes de l'exercice	2 077,66 €	496,00 €
Résultat antérieur reporté	0 €	
Résultat de l'exercice	1 826,10 €	- 72 761,17 €

Considérant que Madame Isabelle SERVEL, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2016, les finances de la Commune de Saint-Maurice de Lignon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, Le Conseil Municipal, est invité à approuver et voter les comptes administratifs 2016 présentés ci-dessus.

\* conformément à l'article L121-13 du Code des Communes, Madame le Maire doit se retirer de la salle, elle ne participe pas au vote, de même que l'élu pour lequel elle détient un pouvoir, le cas échéant.

Tous les comptes administratifs 2016 sont approuvés à l'unanimité.

**BP 2017 - AFFECTATIONS DES RESULTATS – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Les déficits de fonctionnement 2016 sont reportés automatiquement en intégralité en dépenses de fonctionnement 2017. Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'affectation des résultats excédentaires de FONCTIONNEMENT 2016

- Résultat du budget Eau : 54 596,69 € Il est proposé l'affectation suivante

Au compte 002 en recettes de fonctionnement : 4 598 €

Au compte 1068 en recettes d'investissement : 49 998,69 €

Approuvé à l'unanimité.

- Résultat du budget assainissement : 87122,38 €

Au compte 002 en recettes de fonctionnement : 57 122,00 €

Au compte 1068 en recettes d'investissement : 30 000,38 €

Approuvé à l'unanimité.

- Résultat du budget PIL : 8 742,26 €

En totalité au compte 1068 en recettes d'investissement : 8 742,26 €

Approuvé à l'unanimité.

- Résultat du budget pôle santé : 644,35 €

En totalité au compte 002 en recettes de fonctionnement : 644,35 €

Approuvé à l'unanimité.

Conseil Municipal du 31/03/2017

- Résultat du budget Commerce Locatif : 1 826,10 €

En totalité au compte 002 en recettes de fonctionnement : 1 826,10 €

Approuvé à l'unanimité.

- Résultat du budget Communal : 359 388,17 €

En totalité au compte 1068 en recettes d'investissement : 359 388,17 €

Approuvé à l'unanimité.

## **Présentation des Budgets**

### **Budgets Lotissement Sabot 5**

Équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 293 697 € et en dépenses et recettes d'investissement à 427 042 €. Les travaux d'aménagement du lotissement sont terminés. La commune espère pouvoir vendre 4 lots en 2017 et les 3 derniers en 2018.

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité

### **Eau**

Le budget 2017 est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 456 895 € (avec un virement prévisible à la section d'investissement nul) et en dépenses et recettes d'investissement à 266 830 €. Les principaux postes d'investissement étant les 2 nouveaux programmes : la réhabilitation des réseaux rue de Lachamp et la réfection de la conduite d'eau potable de Sabot. Un emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 142 000 € environ.

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **Assainissement**

Le budget primitif 2017 est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 405 707 € (avec un virement prévisible à la section d'investissement de 24 126 €) et en dépenses et recettes d'investissement à 568 588 €. Les principaux postes d'investissement étant des travaux à la STEP de Sabot, la création d'un bassin d'orage aux Chabanneries et à Sabot IV, la réhabilitation des réseaux rue de Lachamp et la reprise de la conduite entre les salaisons et Sabot V. Un emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 208 000 € environ.

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité

### **Budget pôle santé**

Le budget 2017 sera équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 10 376 € et en dépenses et recettes d'investissement à 19 861 €. Les principaux postes étant la prise en charge des frais de copropriété, le remboursement de l'emprunt et la participation du budget communal pour combler le déficit de fonctionnement. Les élus seront amenés à se positionner sur le devenir de ce local et le maintien ou non de ce budget annexe.

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité

### **Budget patrimoine immobilier locatif (PIL)**

Ce budget concerne les assemblées de Maubourg, la Faurie, Esclunes, les Yverras, le Pré, le local de l'ancienne Mairie, l'appartement de la poste et le garage de la poste.

Le budget 2017 sera équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 20 710 € et en dépenses et recettes d'investissement à 14 122 €. Des travaux d'aménagement de l'assemblée de la Faurie sont en cours par les agents des services techniques afin de permettre sa prochaine location. La prochaine assemblée à être réhabilitée sera les Yverras.

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité

### **Création d'un nouveau budget Commerces locatifs**

Ce budget concerne la location du RDC de la maison ROBIN au bar et le local de la Poste destiné à être réaménagé pour accueillir des professionnels de santé.

Le budget 2017 sera équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 5 431 € et en dépenses et recettes d'investissement à 137 658 € avec un emprunt d'équilibre à hauteur de 134 000 €. Des travaux d'aménagement de la poste sont prévus en cours d'année

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité

### **Commune**

Le budget primitif 2017 est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 847 056 € (avec un virement prévisible à la section d'investissement de 261 549,10€) et en dépenses et recettes d'investissement à 1 300 535 €. Les principaux postes d'investissement étant les acquisitions foncières, l'acquisition de matériel roulant pour les ST, les études d'aménagement du bourg et d'agrandissement du stade Marcel Ouillon, la réfection de la voirie, la réhabilitation des réseaux rue de Lachamp et des aménagements dans les bâtiments communaux. Un emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 70 000 € environ.

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité

### **Vote des taux d'imposition :**

Parallèlement au vote du budget communal primitif 2016, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les taux d'imposition :

Rappel des taux appliqués en 2016 (comme en 2015)

- taxe d'habitation : 8,39 %

Conseil Municipal du 31/03/2017

- taxe foncière (bâti) : 15,75 %
- taxe foncière (non bâti) : 49.79 %

Après avis de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal de voter le maintien des taux actuels

*Réflexion : en 2017, les projets importants auront tout juste démarrés et certains investissements sont encore incertains, il convient de se laisser une marge de manœuvre pour les exercices à venir*

*Par ailleurs, à l'échelle communautaire, il est envisagé une harmonisation de l'évolution des taux d'imposition ;*

*Il est demandé que toutes les collectivités territoriales travaillent sur la baisse des prélèvements, c'est important de montrer l'exemple.*

Approuvé à l'unanimité.

#### Etat annexe de la Section du Bouchet

Ce dernier sera équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 7 229 € et en dépenses et recettes d'investissement à 6 099 €.

#### **Création d'un nouveau budget Maison de santé pluridisciplinaires**

Compte tenu du projet de création de la MSP associé à la reconstruction de la maison de retraite, il est proposé de créer un budget annexe « Maison de santé pluridisciplinaire » HT, suivant la nomenclature M14.

Il est proposé d'ouvrir les crédits suivants en section d'investissement :

Dépenses : 15 000 € pour les études et 85 000 € pour les esquisses

Recettes : 100 000 € en emprunt pour équilibrer le budget

En fonction de l'avancé du projet, des crédits seront ouverts en cours d'année.

Approuvé à l'unanimité.

#### **Emprunts :**

La commission finances propose de réaliser 2 emprunts en 2017 :

- 130 000 € au budget commerce locatif afin de financer les travaux du Bar et les futurs travaux d'aménagement du local de la poste → sur 15 ans à capital constant à un taux de 1,20 % avec le crédit mutuel + 0,10 % de frais de dossier
- 200 000 € au budget assainissement afin de financer les travaux à venir en 2017 → sur 20 ans à capital constant à un taux de 1,50 % avec le crédit mutuel + 0,10 % de frais de dossier

Approuvé à l'unanimité

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

*Article de presse dans le progrès : le progrès propose de faire un focus sur la commune de Saint Maurice de Lignon → validé mais choisir la période idéale pour mettre en avant la commune (juin)*

*Dossiers communautaires : 10 ans PIJ*

*Questionnaire culture*

*Avancée mutualisation*

*Questionnement sur la piscine*

*TOUR DE TABLE (non exhaustif)*

*Roselyne PEYRARD demande s'il est possible de mettre un STOP rue de la paix au lieu de la priorité à droite car les voitures roulent vite et ne respectent pas la priorité → faire le point sur tous les points sensibles de la commune et mener une réflexion dans la globalité.*

*Elle signale aussi l'état dégradé du chemin du Bouchet → à prévoir*

*Laure BAYON fait un point sur les bilans communautaire de la Crèche et du Centre aéré → des aménagements seront à prévoir et une réflexion devra être entamée pour la mutualisation du personnel*

*Gaëlle TARDY sollicite les connaissances des élus pour la recherche de sponsor et de lots pour le concours photos.*

*Pierre MOREL : Les travaux de l'assemblée de la Faurie sont terminés. Le loyer est fixé à 300 € hors charges*

*Bruno HABAUZIT signale que les voitures roulent particulièrement vite sur la montée de la croix des sagnes et il craint un accident du fait de la présence d'enfants → même remarque de réflexion globale à avoir. Ne pas hésiter à informer les gendarmes (fait) et la commune a engagé la société CAP Surveillance pour relever toutes les infractions ou méfaits, informations qui sont ensuite relayer à la gendarmerie*

*Robert CLEMENCON revient sur l'élève qui s'est fait renverser vers l'école privée et la nécessité de mettre la zone à 30 dans tout le bourg → la petite ne s'est pas fait renverser mais dans le cadre de l'aménagement du bourg, il sera nécessaire de prévoir un sens de circulation*

*et des aménagements limitant la vitesse. Des panneaux 30 ne suffisent pas à faire respecter la limitation, il faut prévoir des aménagements plus restrictifs (chicanes...)*

*Il demande aussi que soit créé un emplacement handicapé supplémentaire vers l'immeuble de l'OPAC car les 2 emplacements de la place du pré-nat ne sont pas « pratiques » pour les personnes concernées → prévu dans le marquage au sol*

*Il demande que la Mairie fasse un signalement à Orange et EDF pour les nombreux dégâts suite à la tempête et que la mairie informe via le panneau lumineux de l'intervention à venir des concessionnaires → déjà fait à plusieurs reprises mais peu de pouvoir de la mairie et pas d'information quant à leur intervention*

*Le prestataire de la cantine, la ferme de Lavée, a rajouté dans ses repas des produits locaux, en plus des produits bio*

*Francois VENISSE invite les élus à se balader sur le nouveau tronçon de la voie verte entre Yssingeaux et le pont de l'enceinte car elle traverse des endroits magnifiques.*

*Il informe qu'un porteur de projet ouvrira le barrage de Lavalette pour la saison estivale.*

Fin du conseil : 23h15

Prochain Conseil Municipal : 5 mai 2017 à 20h30

Le 2 ou 9 juin 2017 à 20h30

Le 30 juin ou 7 juillet 2017 à 20h30